



Communiqué de presse

La CGEM et la CCG unissent leurs efforts pour lever les difficultés rencontrées par les entreprises en matière de financement

Casablanca, le 07 décembre 2020 - M. Chakib ALJ, Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et M. Hicham ZANATI SERGHINI, Directeur Général de la Caisse Centrale de Garantie (CCG), ont procédé vendredi 04 décembre 2020 à la signature d'une convention de partenariat visant à mettre en place un nouveau service de médiation intitulé "Corridor CGEM-CCG".

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des actions de la CCG en faveur des entreprises. Elle rentre également dans le cadre du programme du mandat de la Présidence actuelle de la CGEM qui a prévu la mise en place de nouveaux services à forte valeur ajoutée pour les membres de la Confédération et le renforcement de la proximité opérationnelle de cette dernière avec les TPE-PME.

Les deux parties travailleront ainsi de concert pour promouvoir l'ensemble de l'offre-produits de la CCG auprès des entreprises membres de la CGEM à travers l'organisation conjointe d'ateliers et de séminaires régionaux, pour une communication renforcée et élargie. Dans le cadre de ce partenariat, la CCG mobilisera également son réseau de centres d'affaires régionaux afin d'accroître la proximité et l'accessibilité de l'ensemble de ses produits et services à destination des entreprises.

“Nous nous félicitons de ce partenariat qui permettra à nos deux institutions de renforcer davantage leur accompagnement des entreprises dans toutes les régions du Maroc. Le Corridor CGEM-CCG est un service à fort impact qui constitue, pour les TPME notamment, un fast-track pour résoudre les problèmes qu'elles rencontrent en matière de financement,” souligne le Président de la CGEM.

Pour M. Hicham ZANATI SERGHINI, Directeur Général de la CCG : ***« la signature de cette convention vient renforcer notre collaboration déjà fructueuse avec la CGEM. Nous sommes en effet pleinement mobilisés afin d'accompagner au mieux les entreprises pour un meilleur accès à nos différents mécanismes de financement ».***

Lors de cette rencontre, M. ZANATI SERGHINI a annoncé l'extension de la période de tirage sur les crédits Damane Relance qui passe de 6 à 12 mois.

Partenaires de choix, la CGEM et la CCG continueront à mettre en synergie leurs expertises respectives pour soutenir les entreprises nationales, particulièrement dans la conjoncture économique marquée par la pandémie du Covid-19.